

Fiez, le 12 novembre 2014

Préavis de la Municipalité no 4/2014

Séance du Conseil Général du 16 décembre 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le projet de budget pour l'année 2015 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2014

Selon le tableau comparatif des charges et des produits par chapitre,

les charges sont estimées à	frs. 1'550'650.-
les produits sont estimés à	frs. 1'539'450.-
	<hr/>
ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	frs. 11'200.- =====

Remarques générales

Le budget 2015 a été établi en tenant compte des premières incidences connues sur les effets de la péréquation cantonale.

Les bases de calcul de l'ensemble de ces mesures nous sont fournies par les services cantonaux mais contiennent bien sûr une part d'incertitude importante. Les montants peuvent passablement évoluer, dans un sens comme dans l'autre, une fois toutes les données connues.

Le montant du déficit budgétaire 2015 est essentiellement influencé par l'augmentation des charges et la répartition de tout ce qui entre dans la prévoyance sociale et notre participation à diverses associations intercommunales (RADEGE, ARAS, SDIS, etc...)

Concernant les charges et recettes spécifiquement communales, nous pouvons relever les points suivants :

- 170.318.05/452.03 Stand de tir**
Des honoraires ont été prévus pour régler un litige concernant les nuisances dues au stand de tir, honoraires qui sont répartis entre les communes
- 210.400.01/02 Impôts Revenu/Fortune PP-PM**
210.401.01/02 Les impôts revenu/fortune des personnes physiques ainsi que ceux des
210.401.01/02/03 personnes morales sont calculés selon un barème donné par l'administration cantonale des impôts
- 220.352.00/452.00/01 Finances**
Nous retrouvons les chiffres de la péréquation : nous constatons que nous sommes bénéficiaires d'environ frs. 12'000.- et que nous devrions toucher environ frs. 45'000.- pour les dépenses thématiques, mais ces chiffres donnés par le canton peuvent varier passablement lors de la facture finale, en tenant compte des rentrées effectives d'impôts et des différentes dépenses communales.
- 310.314.02 Terrains – entretien collecteurs AF**
Des réfections des collecteurs sont prévues.

- 351/352.427.01 Bâtiments communaux – ancien collège et grande salle**
 Nous trouvons ici la location de la garderie et les locations du groupement scolaire de la salle du conseil en tant que classe de travaux manuels et de la grande salle pour la rythmique, et ceci pour une année en tout cas.
- 355.314.01 Collège de l'Arnon**
 Un montant de frs. 20'000.- a été porté au budget pour la peinture des façades
- 430.414.03 Eclairage public et signalisation**
 Un montant de frs. 7'000.- a été porté en plus au budget pour la pose de panneaux rétro-réfléchissants aux entrées du village.
- 440.314.0 Parcs et cimetière**
 La réfection du cimetière prévue en 2014 n'ayant pas été effectuée, nous avons reporté les frs. 15'000.- sur 2015
- 650.430.00 Défense contre l'incendie – taxe non-pompiers**
 Nous constatons que nous allons payer environ frs. 16'000.- au SDIS Régional du Nord Vaudois, soit comme prévu frs. 40.- par habitant
- 810.314.00 Service des eaux**
 Nous avons prévu frs. 3'000.- pour le remplacement du panneau solaire du réservoir de Grandevent qui est défectueux.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et, Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez

- vu le préavis concernant le budget pour l'année 2015
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

Le budget de l'année 2015 est adopté tel que présenté, soit :

Charges	frs. 1'550'650.-
Produits	frs. 1'539'450.-

Excédent de charges	frs. 11'200.-
	=====

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

D. Fardel

S. Natali-Wimmer

